

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité



Département de la Marne
Canton EPERNAY 1
Commune de DIZY

ARRÊTÉ N° 1-2023/114

**ARRÊTÉ TEMPORAIRE
D' INTERDICTION DE STATIONNEMENT
AU NIVEAU
DU 468 RUE DE LA RÉPUBLIQUE
51530 DIZY
A PARTIR DU 8 JUILLET 2024**

L'Adjoint au Maire de Dizy,

Vu le Code général des collectivités locales et notamment les articles L 2123.1 au L2213.6,
Vu le Code de la Route et notamment les articles R411-25 et R411-26,
Vu la loi 82-213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements, des Régions,
Vu l'arrêté interministériel du 24/11/1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes, article R432-5 et R432-7,
Vu l'instruction interministérielle du 06/11/1992 sur la signalisation routière,
Vu la demande du 8 juillet 2024 de Mme Christine LE HEBEL domiciliée au 468 rue de la République – 51530 DIZY, demandant un prêt de barrières et occuper l'espace vert à droite de sa propriété, pour la réalisation de sa clôture à partir du 08/07/2024,
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires de sécurité et de de tranquillité publique pendant les travaux,

ARRETE

Article 1^{er} : Mme Christine LE HEBEL est autorisée à mettre des barrières le long de sa propriété et occuper l'espace vert à droite de son habitation, et ce à partir du 8 juillet 2024.

Article 2 : Pour des raisons de sécurité, les riverains devront prendre toutes les précautions utiles pendant les travaux.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Gendarmerie d'AY-CHAMPAGNE
- Services Techniques
- Mme LE HEBEL Christine

Fait à DIZY, le 08 juillet 2024
L'Adjoint au Maire



Bernard Rousseau
Bernard ROUSSEAU